

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil municipal le 17 décembre 2021 à 19 h au Centre communautaire de Laurel situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord. La séance se tient aussi par visioconférence, elle est enregistrée et sera diffusée sur le site web de la municipalité.

Étaient présents : les conseillères mesdames Karine Dostie, Karine Brunet, Line Chapados et Colleen Horan et les conseillers messieurs Régent Gosselin et Eric Johnston.

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Danielle Desjardins

Étaient aussi présents : madame Véronique Cronier, Greffière-trésorière adjointe accompagné de monsieur Sylvain Michaudville, Directeur général associé.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse Danielle Desjardins ouvre la séance et constate le quorum à 19 heures -03 minutes.

2021-12-2033

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Karine Dostie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

2. DÉCLARATIONS DES ÉLUS

3. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Suivi et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2021 ;

4. ADMINISTRATION ET CORRESPONDANCE

4.1 Acceptation des rapports des salaires, des achats, des déboursés, des achats d'immobilisations pour le mois de novembre 2021 ;

4.2 Dépôt officiel des rapports d'audit de conformité sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du PTI 2021-2023;

4.3 Signataires autorisés pour tous les documents financiers, juridiques, notariaux et/ou tout autres documents de la municipalité;

4.4 Calendrier des Séances ordinaires 2022;

4.5 Dépôt de la liste des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal pour l'année 2021;

4.6 Offre d'achat pour les plastiglas des élections 2021 par Ressources communautaires Sophie;

4.7 Mandat avocat – Dossier signalisation de Wentworth-Nord;

4.8 Demande de subvention pour l'entretien et l'aménagement du réseau de sentiers de la Réserve du Lac Notre-Dame pour l'APLND;

4.9 Appel d'offres pour assurances collectives – Délégation à la Municipalité de Lac-des-Écorces;

4.10 Demande d'exemption de taxe de la part de l'organisme Club l'Étoile du Nord;

4.11 Offre d'un règlement hors cours pour le dossier Entreprise NOVO-III inc.;

4.12 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2021

- 4.13 Campagne de financement 2021-2022 – Ombre-Elle;
- 4.14 Annulation de la résolution numéro 2021-11-2006;
- 4.15 Démission de la Directrice générale et greffière-trésorière;
- 4.16 Carte de crédit municipale;

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 5.1 Rapport du président du Comité Sécurité publique ;
- 5.2 Dépôt des rapports d'activités des périodes de paye #2021-22 et #2021-23;
- 5.3 Démission de l'employée numéro 22-0138;
- 5.4 Démission de l'employée numéro 22-0127;
- 5.5 Embauche de constables pour la période des Fêtes;

6. TRAVAUX PUBLICS ET GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

- 6.1 Rapport du président du Comité de voirie ;
- 6.2 Stationnement jonction chemin Montfortain et route Principale;
- 6.3 Achat d'un terrain pour l'installation de bacs semi-enfouis sur le chemin Thurson;
- 6.4 Politique achat local;

7. ENVIRONNEMENT

- 7.1 Rapport du président du Comité d'environnement ;
- 7.2 Réserve naturelle;
- 7.3 Renouvellement du partenariat financier avec Abrinord pour la station d'échantillonnage dans le bassin versant de la Rivière-du-Nord;
- 7.4 Renouvellement du partenariat financier avec OBV RPNS pour la mise en œuvre du programme de suivi de la qualité de l'eau à Wentworth-Nord;

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 8.1 Rapport du président du Comité d'urbanisme ;
- 8.2 Dépôt de la liste des permis émis du 1^{er} au 30 novembre 2021 ;
- 8.3 Avis de motion et dépôt du règlement 2017-496-4 amendant le règlement sur les permis et certificat numéro 2017-496;
- 8.4 Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement 2017-497-2 amendant le règlement de lotissement 2017-497;
- 8.5 Nomination d'un nouveau membre au sein du Comité consultatif d'urbanisme;
- 8.6 DM 2021-0456 – Implantation de constructions accessoires sur un terrain vacant – Lot 5 589 642, chemin des Berges-de-l'Est;
- 8.7 DM 2021-0559 – Empiètement dans la marge latérale pour la construction d'un bâtiment principal – Lot 5 939 349, rue des Pruches;
- 8.8 DM 2020-0518 – Empiètement dans une marge latérale pour la construction d'un bâtiment principal – Lot 5 939 583, chemin Rozon;
- 8.9 PIIA 2020-0520 – Nouvelle construction d'un bâtiment principal sur le lot 5 939 583, chemin Rozon;
- 8.10 PIIA 2021-0039 – Nouvelle construction – Lot 6 228 540, chemin des Sommets-du-Nord;
- 8.11 PIIA 2021-0597 – Rénovations extérieures au 457, route Principale;
- 8.12 PIIA 2021-0617 – Agrandissement d'un bâtiment principal au 1539, chemin du Lac-Gustave;
- 8.13 PIIA 2021-0618 – Construction d'une remise au 722, rue du Chemin-de-Fer;
- 8.14 PIIA 2021-0620 – Agrandissement d'un bâtiment principal au 3251, chemin de la Baie-Noire;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2021

- 8.15 PIIA 2021-0623 – Nouvelle construction d'un bâtiment principal sur le lot 5 588 272, chemin des Cumulus;
- 8.16 PIIA 2020-0525 – Projet intégré d'habitation Lac à la Croix Sud;
- 8.17 Cession aux fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels – Demande de permis de lotissement 2020-9012;
- 8.18 Cession aux fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels – Demande de permis de lotissement 2021-9033;
- 8.19 Offre d'achat – Lots dans le secteur du Lac Martel déposée par Eco Diamond International Inc.;
- 8.20 Offre d'achat – Lot 5 709 310 du cadastre du Québec déposée par Mme Couture et M. Lebrasseur;
- 8.21 Offre d'achat – Lot 5 709 559 du cadastre du Québec déposée par Mme Bunze et M. Dres;
- 8.22 Offre d'achat – Lot 5 709 559 du cadastre du Québec déposée par Mme Gagné; AJOUT
- 8.23 Adoption du calendrier du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour l'année 2022; AJOUT

9. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 9.1 Autorisation pour une demande de subvention dans le cadre de la Politique familiale;
- 9.2 Embauche d'un préposé à l'accueil au Pavillon Montfort;
- 9.3 Appel de candidature pour combler un poste sur le Comité aviseur dossier Église Saint-Michel;

10. PROJET SPÉCIAUX

11. SUJET D'INTÉRÊT PUBLIC

- 11.1 Directeur de l'état civil – Célébrant pour un mariage ou une union civile ;

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2.1 DÉCLARATIONS DES ÉLUS

Mme Danielle Desjardins, mairesse et les élus font leurs déclarations

2021-12-2034

3.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2021

Il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2021.

2021-12-2035

4.1 ACCEPTATION DES RAPPORTS DES SALAIRES, DES ACHATS, DES DÉBOURSÉS ET DES ACHATS D'IMMOBILISATION POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2021

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par madame Karine Brunet

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2021

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter le rapport des salaires, des achats, des déboursés et des achats d'immobilisation pour le mois de novembre 2021.

FONDS D'ADMINISTRATION 2020		FONDS D'ADMINISTRATION 2021	
DÉBOURSÉS (incompressibles) :	11 825.55 \$	DÉBOURSÉS (incompressibles) :	27 871.11 \$
Déneigement :	147 373.36 \$	Déneigement :	141 382.27 \$
Remboursement en capital & Intérêts	14 058.89 \$	Remboursement en capital & Intérêts	65 970.97 \$
Versement service de police	238 415.00	Versement service de police	
SALAIRES :		SALAIRES :	
Salaires nets :	73 561.47 \$	Salaires nets :	126 208.07 \$
Déboursés par paiement direct :	67 515.05 \$	Déboursés par paiement direct :	91 359.17 \$
		Renouvellement assurances générale :	83 159.37 \$
ACHATS (lot 11) :	111 251.84 \$	ACHATS (lot 11) :	159 733.66 \$
Remise de retenues		Remise de retenues	
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT		MRC DES PAYS-D'EN-HAUT	10 440.25 \$
Ordures et recyclage :		Ordures et recyclage :	
IMMOBILISATIONS :		IMMOBILISATIONS :	
	Année 2020		Année 2021
Routes	8 252.98 \$	Routes RIRL 2020	5 081.70 \$
		Routes PTI 2019	298 253.44 \$
TOTAL	672 254.14 \$	TOTAL	1 009 460.01 \$

2021-12-2036

4.2 DÉPÔT OFFICIEL DES RAPPORTS D'AUDIT DE CONFORMITÉ SUR L'ADOPTION DU BUDGET 2021 ET L'ADOPTION DU PTI 2021-2023

Il est proposé par madame Karine Dostie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de procéder au dépôt officiel des rapports d'audit de conformité concernant l'adoption du budget 2021 et l'adoption du PTI 2021-2023 de la Commission municipale de Québec.

2021-12-2037

4.3 SIGNATAIRES AUTORISÉS POUR TOUS LES DOCUMENTS FINANCIERS, JURIDIQUES, NOTARIAUX ET/OU TOUT AUTRES DOCUMENTS DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE plusieurs documents financiers, légaux, contrats, ententes, actes notariés et/ou autres documents requièrent la signature de la mairesse ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Régent Gosselin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'autoriser madame Danielle Desjardins, Mairesse à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents financiers, légaux, contrats, ententes, actes notariés et/ou autres documents nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité.

2021-12-2038

4.4 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRE 2022

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2021

séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Régent Gosselin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances du Conseil municipal pour l'année 2022 qui se tiendront au 3470, route Principale et qui débuteront à 19 heures.

Au Centre communautaire de Laurel, 3470, roue Principale, Wentworth-Nord
19 janvier
16 février
16 mars
20 avril
18 mai
15 juin
20 juillet
17 août
14 septembre
19 octobre
16 novembre
14 décembre

2021-12-2039

4.5 DÉPÔT DE LA LISTE DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2021

La Mairesse, madame Danielle Desjardins, les conseillères mesdames Karine Brunet, Line Chapados, Karine Dostie, et Colleen Horan et les conseillers, messieurs Régent Gosselin et Eric Johnston déposent une déclaration de leurs intérêts pécuniaires pour l'année 2021 conformément aux dispositions des articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

4.6 OFFRE D'ACHAT POUR LES PLASTIGLAS DES ÉLECTIONS 2021 PAR RESSOURCES COMMUNAUTAIRES SOPHIE

Ce point est reporté

2021-12-2040

4.7 MANDAT AVOCAT – DOSSIER SIGNALISATION DE WENTWORTH-NORD

ATTENDU la mise en demeure reçue le 1^{er} décembre 2021 provenant de monsieur François Ghali maire sortant de la municipalité;

ATTENDU QUE dans cette mise en demeure il indique qu'il a réalisé des croquis pour la conception d'entrée de ville ainsi que des structures municipales telles que bancs publics, ports de fleurs, abribus, structures de signalisation et d'affichage de même que des plans d'itinéraires ainsi que des structures d'identification d'édifices municipaux;

ATTENDU QUE dans cette mise en demeure il met en garde la municipalité sur

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2021

l'utilisation de ces concepts pour la réalisation d'autres enseignes de même type ou même apparentées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Karine Brunet, appuyée par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'autoriser la Direction générale à faire une demande d'opinion légale pour ce dossier.

4.8 DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ENTRETIEN ET L'AMÉNAGEMENT DU RÉSEAU DE SENTIERS DE LA RÉSERVE DU LAC NOTRE-DAME POUR L'APLND

Ce point est reporté

2021-12-2041

4.9 APPEL D'OFFRE POUR ASSURANCES COLLECTIVES – DÉLÉGATION À LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord offre à son personnel une assurance collective en association avec le Fonds régional d'assurance collective des municipalités des Laurentides, un regroupement d'autres municipalités locales de la région des Laurentides;

ATTENDU QU'un appel d'offres public doit être lancé en vue du contrat annuel prévu pour débiter le 1^{er} avril 2022;

ATTENDU QU'un cahier des charges a été élaboré par ASQ Consultants, cabinet en avantage sociaux et M. Jean-Philippe Lamotte, conseiller en assurance et rentes collectives, avec la collaboration étroite des représentants des municipalités locales participantes;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-des-Écorces a proposé d'agir au nom de tous pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions;

ATTENDU les dispositions prévues aux articles 569 et 576 du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Karine Dostie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de déléguer à la Municipalité de Lac-des-Écorces son pouvoir de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective et accepte implicitement d'être liée envers le soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée par le délégataire.

2021-12-2042

4.10 DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXE DE LA PART DE L'ORGANISME CLUB L'ÉTOILE DU NORD

ATTENDU QUE le Club l'Étoile du Nord a soumis le 30 novembre 2021 à la Commission municipale du Québec, une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes pour l'immeuble situé au 3199, chemin Millette à Wentworth-Nord;

ATTENDU QUE la Commission peut, conformément aux dispositions de l'article

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2021

243.1, accorder une reconnaissance dont découle, en application du paragraphe 10 de l'article 204, du neuvième alinéa de l'article 208 ou du paragraphe 5 de l'article 236, une exemption aux fins de taxes foncière;

ATTENDU QUE la Municipalité a 90 jours, à compter du 1^{er} décembre 2021, pour transmettre son opinion à la Commission municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'appuyer l'organisme le Club l'Étoile du Nord dans sa demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes pour l'immeuble situé au 3199, chemin Millette à Wentworth-Nord auprès de la Commission municipal du Québec.

2021-12-2043

4.11 OFFRE D'UN RÈGLEMENT HORS COURS POUR LE DOSSIER ENTREPRISE NOVO-III INC.

ATTENDU l'offre d'un règlement hors cours, reçue le 3 décembre 2021, dans le dossier # 4344-10 Entreprise NOVO-III Inc.;

ATTENDU la recommandation de notre représentant légal dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter l'offre de règlement hors cours dans le dossier numéro 4344-10 Entreprise NOVO-III Inc., pour une somme totale de 34 492.50 \$, incluant le capital, intérêts, frais et taxes le tout sans reconnaissance aucune.

2021-12-2044

4.12 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019 À 2023

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir, la contribution gouvernementale qui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé monsieur Régent Gosselin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal que :

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2021

ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions des coûts des travaux admissibles.

2021-12-2045

4.13 CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2021-2022 – OMBRE-ELLE

ATTENDU QUE L'ombre-Elle, offre de l'aide et de l'hébergement aux femmes victimes de violence conjugale avec ou sans enfants et dessert entre autres, la MRC des Pays-d'en-Haut;

ATTENDU QUE grâce à leur engagement, ils ont su, encore cette année, soutenir des centaines de femmes, ainsi que leurs enfants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Colleen Horan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'octroyer un don de 250 \$ à l'Ombre-Elle afin qu'elle puisse continuer à offrir ces services auprès des femmes et des enfants victimes de violence conjugale.

2021-12-2046

4.14 ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2021-11-2006

Il est proposé par madame Karine Dostie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'annuler la résolution numéro 2021-11-2006

2021-12-2047

4.15 DÉMISSION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

ATTENDU la réception de la lettre de démission datée du 12 décembre 2021 de madame Marie-France Matteau à titre de Directrice générale et greffière-trésorière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Karine Dostie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipale d'accepter la démission de madame Marie-France Matteau à titre de Directrice générale et

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2021

2021-12-2050

5.3 DÉMISSION DE L'EMPLOYÉE NUMÉRO 22-0138

ATTENDU la réception de la lettre de démission en date du 19 novembre 2021 de l'employée numéro 22-0138;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter la démission de madame Tabara Matteau-Bathily à titre de Premier-répondant et de lui souhaiter le meilleur des succès dans ses projets futurs.

2021-12-2051

5.4 DÉMISSION DE L'EMPLOYÉE NUMÉRO 22-0127

ATTENDU la réception de la lettre de démission en date du 9 décembre 2021 de l'employée numéro 22-0127;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter la démission de madame Marie-France Matteau à titre de Premier-répondant et de la remercier pour les services rendus pendant toutes les années passées.

2021-12-2052

5.5 EMBAUCHE DE CONSTABLES POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

ATTENDU QUE dû à la possibilité d'une augmentation de l'afflux touristique pendant la période des fêtes le maintien de la sécurité des citoyens de la municipalité est nécessaire;

ATTENDU la recommandation de monsieur Spiro Trent, Coordonnateur du Service des constables spéciaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Karine Dostie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de procéder à l'embauche de madame Christine Jacquin et messieurs Guillaume Fortin, François Archambault et Jérémy Leduc à titre de constables spéciaux pour un maximum de 200 heures, pour la période du 24 décembre 2021 au 2 janvier 2022 inclusivement;

Ces constables spéciaux sont assermentés pour l'application des règlements suivants :

- Règlement 2020-155 concernant les nuisances, la paix et l'ordre;
- Règlement SQ-2019 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre;
- Règlement 2016-463 concernant la circulation, la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre sur le réseau de sentiers de la municipalité.

Ces embauches sont conditionnelles à l'obtention d'un certificat d'antécédents judiciaires.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2021

6.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ VOIRIE

2021-12-2053

6.2 STATIONNEMENT JONCTION CHEMIN MONTFORTAIN ET ROUTE PRINCIPALE

ATTENDU l'emplacement des dix boîtes aux lettres situées à la jonction du chemin des Montfortains et de la route Principale;

ATTENDU QUE c'est un coin dangereux

ATTENDU QU'en raison de la neige accumulée autour des boîtes aux lettres en hiver et de la route adjacente à cet endroit, les résidents sont obligés de stationner leur voiture sur la route lorsqu'ils vont chercher leur courrier, ce qui rend cet endroit encore plus dangereux;

ATTENDU QUE les propriétés situées au 303, 305 et 308, chemin des Montfortain, ont besoin de places de stationnement et que la municipalité a loué des emplacements adjacents aux boîtes aux lettres pour fin de stationnement aux résidents de ces deux maisons;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Colleen Horan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de permettre le réaménagement du stationnement en déplaçant les boîtes aux lettres de leur emplacement actuel de quelques mètres au nord sur la pelouse actuelle afin de permettre aux voitures de se stationner juste à côté des boîtes aux lettres et de garder les voitures hors de la route en hiver;

Six places de stationnement serait créé pour les maisons de l'autre côté de la rue, quatre de front et deux en profondeur;

De permettre aux résidents des 303, 305 et 308, chemin des Montfortain, de louer les emplacements pour les frais de déneigement. Le contrat (bail) pour la location sera renouvelé à tous les trois ans. Le même entrepreneur qui déneige autour des boîtes aux lettres déneigera les espaces de stationnement;

Des panneaux seront affichés indiquant les espaces de stationnement réservés aux résidents du 303, 305 et 308, chemin des Montfortain;

Les travaux pour déplacer les boîtes aux lettres, excaver la pelouse, poser une surface de gravier et l'installation des panneaux commenceront dès que possible.

2021-12-2054

6.3 ACHAT D'UN TERRAIN POUR L'INSTALLATION DE BACS SEMI-ENFOUIS SUR LE CHEMIN THURSON

ATTENDU le besoin de procéder à l'installation de bacs semi-enfouis sur le chemin Thurson;

ATTENDU QUE le prix demandé pour le lot 5 830 484 du cadastre du Québec, par le propriétaire est de 2 000 \$

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2021

ATTENDU QUE le meilleur endroit pour l'installation de ces bacs serait le lot 5 830 484 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le prix demandé pour ce lot est 2 000 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'entamer les procédures pour l'achat du terrain dont le lot est 5 830 484 du cadastre du Québec pour un montant de 2 000 \$ taxes incluses, conditionnellement à la signature d'une entente afin de pouvoir procéder à l'installation des bacs semi-enfouis avant la signature du contrat notarié.

D'autoriser madame Danielle Desjardins, mairesse et madame Véronique Cronier, greffière-trésorière adjointe à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents nécessaires à cette vente.

Les frais reliés à cette vente et tous autres frais seront à la charge de la municipalité.

2021-12-2055

6.4 POLITIQUE ACHAT LOCAL

ATTENDU QUE la population de Wentworth-Nord accorde une grande priorité à la protection de notre environnement;

ATTENDU QUE la combustion de carburants diesel contribue de manière significative au réchauffement climatique ;

ATTENDU QUE l'utilisation de fournisseurs locaux peut réduire la consommation de diesel liée aux achats municipaux ;

ATTENDU QUE les dépenses du budget annuel devraient être structurées de manière à maximiser les bénéfices pour les résidents de la Municipalité ;

ATTENDU QUE le budget pour 2022 devrait être approuvé d'ici la fin janvier 2022 selon les meilleures pratiques après une élection;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite également établir une politique d'achat de services et de matériaux auprès d'entrepreneurs locaux afin que, dans la mesure du possible, le budget annuel puisse être dépensé localement;

ATTENDU QUE la Municipalité est légalement autorisée à structurer des appels d'offres publics qui favorisent les fournisseurs locaux ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Karine Dostie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de mandater la Direction générale de présenter une proposition d'« achat local » pour la Municipalité et que la politique soit intégrée au processus budgétaire 2022.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2021

7.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

2021-12-2056

7.2 RÉSERVE NATURELLE

ATTENDU QUE le Sentier des Orphelins est une aire récréative importante pour la communauté de Wentworth-Nord;

ATTENDU QUE le Lac St-François Xavier a déjà fait l'objet d'un développement résidentiel important;

ATTENDU QUE tout terrain municipal à tout moment pourrait être vendu à des promoteurs;

ATTENDU QUE la Municipalité est en train de compléter un échange de terrain avec le Domaine St-Victor et qu'elle disposera d'importants terrains situés entre le Sentier des Orphelins et le Lac St-François Xavier;

ATTENDU QUE le conseil désire protéger à perpétuité les espaces verts existants contigus au lac Saint-François Xavier;

ATTENDU QUE tout terrain municipal transféré en réserve naturelle est protégé à perpétuité.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal qu'un mandat soit donné à la Direction Générale pour entamer des négociations avec les groupes qui pourraient gérer la création d'une Réserve Naturelle utilisant le territoire municipal contigu au sentier Orphelin. Une proposition de création d'une réserve naturelle devrait être présentée au Conseil d'ici le 31 mai 2022.

2021-12-2057

7.3 RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT FINANCIER AVEC ABRINORD POUR LA STATION D'ÉCHANTILLONNAGE DANS LE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

ATTENDU QUE depuis 2011, la Municipalité participe au « Programme d'échantillonnage de l'eau du bassin versant de la rivière du Nord » en finançant les coûts annuels associés à l'échantillonnage d'une ou plusieurs station(s) d'échantillonnage sur le territoire de l'organisme de bassin versant de la rivière du Nord (ABRINORD) ;

ATTENDU QUE par le biais du programme, ABRINORD assure un suivi spatio-temporel de la qualité physico-chimique de l'eau des principaux cours d'eau de sa zone de gestion intégrée de l'eau (ZGIE) ;

ATTENDU QUE à l'été 2011, la Municipalité a autorisée à ABRINORD à procéder à l'installation d'une station d'échantillonnage sur la rivière de l'Ouest, à proximité du chemin du Domaine-des-Deux-Mouches, à la limite de notre territoire ;

ATTENDU QUE pour réaliser un portrait valable de la situation relativement à la qualité de l'eau de la rivière, il est recommandé de réaliser les échantillonnage et

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2021

analyses des paramètres retenus (les coliformes fécaux, les matières en suspension et le phosphore total) sur quelques années ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire poursuivre sa participation au « Programme d'échantillonnage de l'eau du bassin versant de la rivière du Nord » en autorisant ABRINORD à procéder à l'échantillonnage à la « station OUE30 » située sur la rivière de l'Ouest, à proximité du chemin du Domaine des Deux-Mouches, sur une période de huit (8) mois en 2022 (d'avril à novembre) ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire également bonifier sa participation au « Programme d'échantillonnage de l'eau du bassin versant de la rivière du Nord » en autorisant ABRINORD à procéder à l'échantillonnage d'une station supplémentaire située sur la rivière de l'Ouest, à proximité du chemin Lanthier ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Karine Dostie, appuyée par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de reconduire l'entente avec ABRINORD, l'agence de bassin versant de la rivière du Nord, afin de procéder à l'échantillonnage de l'eau de la « station OUE30 » qui est localisée à proximité du chemin du Domaine des Deux-Mouches et de la « station OUE33 » supplémentaire qui sera localisée sur le chemin Lanthier pour un montant de 2 400 \$ taxes incluses.

2021-12-2058

7.4 RENOUELEMENT DU PARTENARIAT FINANCIER AVEC OBV RPNS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU À WENTWORTH-NORD

ATTENDU la demande de partenariat pour la mise en œuvre du Programme de suivi de la qualité de l'eau à Wentworth-Nord, de l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS) ;

ATTENDU QUE l'organisme travaille ardemment à la mise en place d'un Programme de suivi de la qualité de l'eau des rivières, dans le but de poursuivre l'objectif du Plan directeur de l'eau (PDE) relié à l'acquisition de connaissances sur l'ensemble des bassins versants du territoire ;

ATTENDU QUE ce programme vise à répondre à plusieurs objectifs dont :

- Dresser un portrait global de la qualité de l'eau ;
- Cibler les secteurs potentiellement problématiques ;
- Dresser un portrait temporel de l'évolution de la qualité de l'eau ;
- Évaluer et illustrer les efforts mis de l'avant pour minimiser l'impact des activités humaines sur la ressource ;

ATTENDU QU'IL sera possible pour la municipalité d'obtenir les résultats des échantillonnages réalisés sur le territoire au fur et à mesure de leur analyse ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Colleen Horan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter la participation d'un partenariat financier avec l'organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OVB RPNS) pour un montant de 2 700 \$ plus taxes.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2021

8.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE L'URBANISME

2021-12-2059 8.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS ÉMIS DU 1^{ER} AU 30 NOVEMBRE 2021

La liste de tous les permis émis du 1^{er} au 30 novembre 2021 est déposée.

2021-12-2060 8.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT 2017-496-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 2017-496

Le conseiller monsieur Eric Johnston

- Donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, le projet de règlement 2017-496-4 amendant le règlement sur les permis et certificats 2017-496 sera adopté;
- Dépose le projet de règlement 2017-496-4

8.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2017-497-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 2017-497

Ce point est reporté

8.5 NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Ce point est reporté

2021-12-2061 8.6 DM 2021-0456 – IMPLANTATION DE CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES SUR UN TERRAIN VACANT – LOT 5 589 642, CHEMIN DES BERGES-DE-L'EST

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure numéro 2021-0456 vise à autoriser la construction d'un terrain de tennis et d'une remise sur le lot vacant 5 589 642 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE la réglementation stipule qu'il doit y avoir un bâtiment principal sur le terrain pour que puisse être implantée une construction accessoire ;

ATTENDU QUE le terrain dont fait l'objet de la demande est situé de l'autre côté de la rue et directement en face du terrain comprenant le bâtiment principal implanté sur le lot 5 589 650 du cadastre du Québec (1634, chemin des Berges-de-l'Est) ;

ATTENDU QU'il demeure impossible pour le demandeur de construire un terrain de tennis sur le terrain comprenant le bâtiment principal en raison de la superficie, la topographie, la localisation de l'allée d'accès existante et la dimension du bâtiment principal ;

ATTENDU QUE la remise localisée à proximité du terrain de tennis permettra d'entreposer l'équipement et d'aménager une aire d'agrément ;

ATTENDU QUE le demandeur compte conserver une zone boisée en bordure du chemin des Berges-de-l'Est afin que le terrain de tennis et la remise ne soient que très peu visibles de la rue ;

ATTENDU QUE le demandeur a fait connaître son intention de desservir le terrain

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2021

de tennis en éclairage extérieur et que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont préoccupés par la pollution lumineuse qu'un tel éclairage extérieur pourrait occasionner ;

ATTENDU les préoccupations exprimées par le conseil d'administration de l'Association des propriétaires des domaines du Lac St-Victor à l'égard des conséquences que pourrait occasionner l'octroi d'une telle dérogation mineure dans ce secteur ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de refuser la dérogation mineure de manière à autoriser la construction d'un terrain de tennis et d'une remise sur le lot 5 589 642 du cadastre du Québec, bien que la réglementation stipule qu'il doit y avoir un bâtiment principal ou un usage principal sur le terrain pour que puisse être implantée une construction accessoire.

2021-12-2062

8.7 DM 2021-0559 – EMPIÈTEMENT DANS LA MARGE LATÉRALE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL – LOT 5 939 349, RUE DES PRUCHES

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure numéro 2021-0559 vise à autoriser la construction d'une résidence implantée à une distance de 2,10 mètres de la ligne latérale est du terrain;

ATTENDU QUE cette propriété est située dans la zone habitation H-28 (Lac Wentworth) dans laquelle on exige une marge latérale minimale de 4,50 mètres ;

ATTENDU QUE la demande d'empiètement dans la marge latérale est majeure ;

ATTENDU QU'il demeure toujours possible pour le demandeur de modifier le modèle de sa maison afin de réduire l'empiètement dans la marge ;

ATTENDU QUE l'emplacement projeté de la résidence et de l'installation sanitaire risque de nuire au drainage naturel du site ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil de refuser cette demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

DEMANDE DE VOTE PAR MONSIEUR ERIC JOHNSTON

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur Régent Gosselin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de refuser cette demande de dérogation mineure visant à autoriser la construction d'une résidence implantée à une distance de 2,10 mètres de la ligne latérale est du terrain au lieu que celle-ci soit implantée à une distance minimale de 4,50 mètres d'une ligne latérale, tel que prévu à la grille des usages et normes de la zone habitation H-28 (Bassin du lac Wentworth).

2021-12-2063

8.8 DM 2020-0518 – EMPIÈTEMENT DANS UNE MARGE LATÉRALE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL – LOT 5 939 583, CHEMIN ROZON

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure numéro 2020-0518 vise à autoriser la construction d'une résidence implantée à une distance de 2,50

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2021

mètres de la ligne latérale est du terrain ;

ATTENDU QUE cette propriété est située dans la zone habitation H-28 (Bassin du lac Wentworth) dans laquelle on exige l'implantation d'une résidence à une distance minimale 4,50 mètres d'une ligne latérale ;

ATTENDU la présence d'un cours d'eau et de deux milieux humides constituant des contraintes importantes à la possibilité de construire une résidence sur ce terrain ;

ATTENDU QUE le demandeur a modifié son plan de construction afin de privilégier un modèle de maison plus étroit et adapté à la complexité du milieu d'insertion ;

ATTENDU QUE la dimension et la volumétrie de la résidence proposée permettent une emprise au sol plus compact et à l'échelle de son site, tout en permettant un meilleur agencement avec les résidences avoisinantes ;

ATTENDU QUE le demandeur a démontré la possibilité d'implanter un puits et une installation sanitaire conforme ;

ATTENDU QUE la résidence n'empiètera pas dans bande de protection riveraine et dans la bande de non-constructibilité supplémentaire applicable de 2 mètres ;

ATTENDU QU'il s'agit d'une situation particulière et que le demandeur a fait les efforts nécessaires afin de limiter l'implantation de la résidence dans la marge ;

ATTENDU QUE la demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 2017-495 ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil d'accepter la demande ;

EN CONSÉQUENCE,

DEMANDE DE VOTE PAR MONSIEUR RÉGENT GOSSELIN

5 pour :

Mesdames Karine Dostie, Karine Brunet, Line Chapados, Colleen Horan et monsieur Eric Johnston

1 contre :

Monsieur Régent Gosselin

Il est proposé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure de manière à autoriser la construction d'une résidence implantée à une distance de 2,50 mètres de la ligne latérale est du terrain au lieu que celle-ci soit implantée à une distance minimale de 4,50 mètres d'une ligne latérale, tel que prévu à la grille des usages et normes de la zone habitation H-28 (Bassin du lac Wentworth).

2021-12-2064

8.9 PIIA 2020-0520 – NOUVELLE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL SUR LE LOT 5 939 583, CHEMIN ROZON

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2020-0519 vise la construction d'une résidence principale de (2) étages sur le lot 5 939 583 du cadastre du Québec ;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2021

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement extérieur en fibre de bois de type Canoxel de couleur « Blanc » installé à la verticale ;
- Un revêtement de toiture en bardeaux d'asphalte de couleur « Noir »;
- Des colonnes architecturales avant, soffites et fascias en aluminium de couleur « Blanc »;
- Des fenêtres et porte patio en PVC de couleur « Noir »;
- Une porte d'entrée en acier de couleur « Noir »;

ATTENDU QUE l'éclairage extérieur est discret et fonctionnel ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire municipal du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement au Conseil d'accepter le projet ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Karine Brunet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2020-0519.

2021-12-2065

8.10 PIIA 2021-0039 – NOUVELLE CONSTRUCTION – LOT 6 228 540, CHEMIN DES SOMMETS-DU-NORD

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2021-0038 vise la construction d'une résidence principale de deux (2) étages sur le lot 6 228 540 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE le projet du demandeur a déjà été accepté par le conseil municipal dans le cadre de la résolution 2021-02-1529 en date du 19 février dernier ;

ATTENDU QU'une modification récente a été apportée au plan soumis de façon à ajouter un garage intégré au bâtiment sur la façade sud-ouest et une allée d'accès permettant d'y accéder ;

ATTENDU QUE cette modification au plan est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE l'implantation projetée du bâtiment tient compte des caractéristiques topographiques et que l'architecture proposée s'intégrera bien au dénivelé naturel du terrain;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement extérieur en brique de marque Arriscraft de couleur « Gris foncé »;
- Un revêtement de toiture en membrane élastomère recouvert de gravillons de couleur « Gris pâle »;
- Les cadrages des portes et des fenêtres, la porte de garage et les garde-corps du balcon de couleur « Anodisée bronze »;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2021

ATTENDU QUE l'architecture et les couleurs des matériaux proposés permettent d'assurer une intégration discrète du bâtiment au paysage et à l'environnement naturel ;

ATTENDU QUE l'éclairage extérieur proposé se veut avant tout discret et fonctionnel;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme avaient une préoccupation quant à l'impact que pourrait engendrer la dimension des allées d'accès et des espaces de stationnement sur la conservation du couvert forestier ;

ATTENDU QUE pour donner suite aux recommandations des membres du Comité consultatif en urbanisme, le demandeur a apporté une modification à ses plans de façon à prévoir des zones de végétalisation aux endroits ayant fait l'objet de déboisement au cours de travaux de construction de la résidence ;

ATTENDU QUE les espaces ayant fait l'objet d'un déboisement lors des travaux sont grandement supérieurs à ce qui avait été initialement prévu et qu'il demeure important que la végétalisation permette le renouvellement du couvert forestier ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire municipal du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent au Conseil municipal d'accepter le projet, mais également au demandeur que les zones de végétalisation prévoient le reboisement d'arbres indigènes d'une hauteur de plus de 2 mètres et donc le tronc possède un diamètre de 10 cm ou plus. Le nombre d'arbres à planter pourrait être déterminé en prévoyant la mise en terre d'un arbre à tous les 5 mètres;

Il est proposé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet et de permettre d'apporter l'addenda nécessaire au permis de construction numéro 2021-0038.

Toutefois, le Conseil municipal recommande au demandeur que les zones de végétalisation prévoient le reboisement d'arbres indigènes matures.

Monsieur Eric Johnston quitte la salle à 20 heures 20

Monsieur Eric Johnston réintègre la salle à 20 heures 22

2021-12-2066

8.11 PIIA 2021-0597 – RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES AU 457, ROUTE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2021-0592 vise les travaux de rénovation extérieurs suivants :

- Remplacement du revêtement extérieur des murs;
- Changement de la couleur de la toiture, des soffites et fascias;
- Remplacement de toutes les portes et les fenêtres;
- Reconstruction d'un porche en cour avant;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les travaux amélioreront de façon significative l'aspect général du

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2021

bâtiment ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement extérieur en Canexel de couleur « Bois de santal » ou « Falaise »;
- Peinture de la toiture, des soffites et des fascias de couleur « Noir »;
- Des fenêtres et des portes en aluminium de couleur « Noir »;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés permettront d'assurer une intégration discrète du bâtiment à l'environnement naturel ;

ATTENDU QUE pour faire suite aux commentaires des membres du Comité consultatif d'urbanisme, le demandeur a soumis une nouvelle proposition pour le porche comprenant une pente de toit similaire à celle de la résidence et l'ajout d'une fenêtre de part et d'autre de la porte d'entrée principale ;

ATTENDU QUE l'architecture proposée du porche permettra d'assurer une symétrie au niveau de la façade avant et un agencement plus harmonieux avec le corps du bâtiment principal ;

ATTENDU QUE l'éclairage extérieur se veut fonctionnel ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables aux sommets, aux versants de montagne et aux bassins visuels d'intérêt du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent au Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Karine Brunet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet et de permettre l'émission du permis de rénovation numéro 2021-0592.

2021-12-2067

8.12 PIIA 2021-0617 – AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL AU 1539, CHEMIN DU LAC-GUSTAVE NORD

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2021-0286 vise l'aménagement d'une nouvelle fondation et l'ajout d'une aire habitable au niveau du sous-sol (rez-de-jardin) ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501;

ATTENDU QUE la proposition d'agrandissement s'intègre bien au bâtiment existant et que le projet permettra de bonifier son aspect général ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement extérieur en fibre de bois de type Canexel de couleur « Sierra » installé à la verticale;
- Un revêtement extérieur pour la fondation en crépis de béton de couleur « Gris »;
- Des portes-patio et fenêtres en PVC de couleur « Blanc »;
- Une porte pour l'espace de rangement sous la galerie et un treillis en bois de couleur « Brun »;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2021

ATTENDU QUE l'éclairage extérieur se veut discret et fonctionnel ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif en urbanisme recommandaient unanimement au Conseil municipal d'accepter le projet, conditionnellement à ce qu'une modification au plan soit apportée de façon à proposer l'utilisation d'un seul type de matériaux sur la façade arrière. Cette exigence visait à s'assurer de l'harmonisation des couleurs lors du vieillissement des matériaux ;

ATTENDU QUE pour donner suite aux commentaires du Comité consultatif d'urbanisme le demandeur a modifié son plan de façon à peindre le revêtement en bardeau de cèdre présent sur la façade arrière de la même couleur verte que le revêtement de bois sur les autres façades de la résidence ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire municipal du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet et de permettre l'émission du permis d'agrandissement numéro 2021-0286.

2021-12-2068

8.13 PIIA 2021-0618 – CONSTRUCTION D'UNE REMISE AU 722, RUE DU CHEMIN-DE-FER

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2021-0595 vise la construction d'une remise de plus de 18m² en cour arrière ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement extérieur en bois de marque Maibec de couleur « Gris argenté »;
- Un revêtement de toiture en bardeaux d'asphalte de couleur « Vert forêt »;
- Des soffites et fascias en aluminium de couleur « Gris pâle »;
- Des fenêtres en PVC de couleur « Blanc » et une porte en acier de couleur «Vert »;

ATTENDU QUE le choix des matériaux et la couleur proposée seront identiques à ceux prévus pour la construction du garage attenant à la résidence ;

ATTENDU QUE l'éclairage extérieur se veut fonctionnel ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables aux sommets, aux versants de montagne et aux bassins visuels d'intérêt du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur;

EN CONSÉQUENCE,

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2021

Il est proposé par madame Karine Dostie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2021-0595.

2021-12-2069

8.14 PIIA 2021-0620 – AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL AU 3251, CHEMIN DE LA BAIE-NOIRE

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2021-0619 vise l'agrandissement du bâtiment principal en cour latérale droite ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les travaux visent également les travaux extérieurs suivants;

- Le remplacement du revêtement extérieur des murs et de la toiture;
- L'ajout d'un nouveau porche en cour avant;
- Remplacer la « Bay-window » par une porte-patio en façade latérale gauche;
- L'agrandissement de la galerie en cour arrière;
- Le remplacement de la porte en façade avant et en façade arrière;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement extérieur en fibre de bois de type Canoxel de couleur « Blanc » installé à la verticale;
- Un revêtement extérieur en bardeau de cèdre de couleur « Blanc » dans les pignons du toit;
- Un revêtement en pierres pour la nouvelle cheminée de couleur similaire à celle présente sur la résidence;
- Des fenêtres et portes-patio en PVC de couleur « Blanc »;
- Des soffites et fascias en aluminium de couleur « Noir »;
- Des ornements en bois teints de couleur « Brun teck »;
- Des garde-corps en panneaux de verre;

ATTENDU QUE les modifications proposées bonifient l'architecture du bâtiment ;

ATTENDU QUE la portion de terrain en bordure du lac semblait dénudée de végétation et que l'agrandissement risque d'occasionner une visibilité accrue de la résidence à partir du lac ;

ATTENDU QUE les modèles de luminaire extérieur ne respectaient pas le Règlement 2021-584 relatif au contrôle de l'éclairage extérieur (pollution lumineuse) ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandaient unanimement au Conseil de refuser la demande et de ne pas permettre l'émission du permis d'agrandissement sans que le demandeur apporte des modifications à son plan de manière à prévoir une renaturalisation de sa bande de protection riveraine sur une profondeur minimale de 5 mètres et propose un nouveau modèle de luminaire extérieur ;

ATTENDU QUE pour donner suite aux commentaires des membres du Comité consultatif d'urbanisme le demandeur a modifié son plan de façon illustrer les améliorations qu'il a effectué au niveau de sa bande de protection riveraine au cours de 3 dernières années et à proposer un nouveau modèle de luminaires extérieurs ;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2021

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire municipal du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Karine Dostie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'autoriser le projet et de permettre l'émission du permis d'agrandissement numéro 2021-0619.

Toutefois, le Conseil municipal recommande au demandeur de privilégier l'utilisation de garde-corps en bois afin que la galerie s'agence davantage au style architectural de la résidence.

2021-12-2070

8.15 PIIA 2021-0623 – NOUVELLE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL SUR LE LOT 5 588 272, CHEMIN DES CUMULUS

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2021-0622 vise la construction d'une résidence principale d'un (1) étage sur le lot 5 588 272 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE l'implantation projetée du bâtiment tient compte des caractéristiques topographiques du terrain ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement extérieur en bois de marque Maibec de couleur « Noir » installé à la verticale;
- Un revêtement extérieur pour la fondation en crépis de béton de couleur « Gris »;
- Un revêtement de toiture en tôle métallique de couleur « Noir titane »;
- Des soffites, fascias, portes et fenêtres en aluminium de couleur « Noir »;
- Des garde-corps pour les galeries en acier de couleur « Gris anthracite »;

ATTENDU QUE la qualité et la couleur des matériaux proposés permettront d'assurer une intégration discrète du bâtiment à l'environnement naturel ;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont fait part de leur préoccupation quant à l'impact que pourrait engendrer la dimension de l'espace de stationnement sur la conservation du couvert forestier;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire municipal du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent au Conseil municipal d'accepter le projet, mais également au demandeur de réduire la surface et la largeur dédiée à l'espace de stationnement afin de limiter au maximum les surfaces non organiques et la coupe d'arbres et que la largeur de l'espace de stationnement n'excède pas celle de la résidence ;

EN CONSÉQUENCE,

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2021

Il est proposé par madame Karine Brunet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2021-0622.

Toutefois, le Conseil municipal recommande au demandeur de réduire la surface et la largeur dédiée à l'espace de stationnement afin de limiter au maximum les surfaces non organiques et la coupe d'arbres, mais également que la largeur de l'espace de stationnement n'excède pas celle de la résidence.

8.16 PIIA 2020-0525 – PROJET INTÉGRÉ D'HABITATION LAC À LA CROIX SUD

Ce point est retiré

8.17 CESSION AUX FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX OU ESPACES NATURELS – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT 2020-9012

Ce point est retiré

2021-12-2071

8.18 CESSION AUX FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX OU ESPACES NATURELS – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT 2021-9033

ATTENDU QUE l'opération cadastrale vise la création des lots 6 484 070 et 6 484 071 faits à partir du lot 5 938 875 du cadastre du Québec (ancienne partie 27B du rang 3 du canton de Wentworth) ;

ATTENDU QU'une contribution aux fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels s'applique à la présente opération cadastrale, car elle vise un lot situé en territoire rénové et qui entraîne un nombre supplémentaire de lots par rapport au nombre de lots existants avant la rénovation cadastrale ;

ATTENDU QUE le règlement de lotissement exige une contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels de 7%, soit en terrain (1 214,98 m²), soit en argent pour un montant de 1 254,54 \$;

ATTENDU QU'une Vélo Halte a été aménagée sur ce terrain avec le consentement des propriétaires en 2015 et qu'il serait pertinent de la conserver ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Karine Dostie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de demander que les frais de parcs, terrains de jeux et espaces naturels soient acquittés en argent pour un montant de 1 254,54 \$;

D'autoriser le Directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Benoit Cadieux, à négocier une entente avec les propriétaires pour le maintien de la Vélo Halte sur cette propriété à l'aide d'une servitude réelle et perpétuelle en faveur de la Municipalité ;

D'autoriser la mairesse, madame Danielle Desjardins et la Direction générale, à signer ladite entente ainsi que l'acte notarié qui serait requis dans ce dossier.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2021

**8.19 OFFRE D'ACHAT – LOTS DANS LE SECTEUR DU LAC MARTEL DÉPOSÉE PAR
ECO DIAMOND INTERNATIONAL INC.**

Ce point est retiré

2021-12-2072

**8.20 OFFRE D'ACHAT – LOT 5 709 310 DU CADASTRE DU QUÉBEC DÉPOSÉE PAR
MME COUTURE ET M. LEBRASSEUR**

ATTENDU l'offre d'achat reçue le 13 décembre 2021 pour l'acquisition du lot 5 709 310 du cadastre du Québec, d'une superficie de 464,50 m², par madame Mélissa Couture et monsieur Sony Lebrasseur ;

ATTENDU QUE la vente de ce terrain permettra aux demandeurs de pouvoir posséder plus grand de terrain dans le secteur avoisinant leur propriété résidentielle du 3334, rue Gosselin (lot 5 709 344 du cadastre du Québec) ;

ATTENDU QUE ce terrain est également adjacent à deux terrains vacants leur appartenant localisés de l'autre côté de la rue (lots 5 709 308 et 5 709 309 du cadastre du Québec) ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter l'offre d'achat de madame Mélissa Couture et monsieur Sony Lebrasseur pour le lot 5 709 310 du cadastre du Québec, d'une superficie de 464,50 m², pour la somme de 875 \$ plus taxes. Les frais reliés à cette vente et tous autres frais seront à la charge des acquéreurs ;

D'autoriser la mairesse, madame Danielle Desjardins ainsi que la Direction générale à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents requis pour cette vente.

2021-12-2073

**8.21 OFFRE D'ACHAT – LOT 5 709 559 DU CADASTRE DU QUÉBEC DÉPOSÉE PAR
MME BUNZE ET M. DRES**

ATTENDU l'offre d'achat reçue le 6 décembre 2021 pour l'acquisition du lot 5 709 559 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 105,50 m², par madame Stefanie Bunze et monsieur Wilhelm Dres ;

ATTENDU QUE les demandeurs auraient des offres d'achat acceptées pour plusieurs terrains localisés dans le même secteur ;

ATTENDU QUE la somme offerte pas les demandeurs est largement supérieure à valeur de l'immeuble inscrit au rôle d'évaluation ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter l'offre d'achat de madame Stefanie Bunze et monsieur Wilhelm Dres pour le lot 5 709 559 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 105,50 m², pour la somme de 15 000 \$ plus taxes. Les frais reliés à cette vente et tous autres frais seront à la charge des acquéreurs ;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2021

D'autoriser la mairesse, madame Danielle Desjardins ainsi que la Direction générale, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents requis pour cette vente.

2021-12-2074

8.22 OFFRE D'ACHAT – LOT 5 709 559 DU CADASTRE DU QUÉBEC DÉPOSÉE PAR MME GAGNÉ

ATTENDU l'offre d'achat reçue le 7 décembre 2021 pour l'acquisition du lot 5 709 559 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 105,50 m², par madame Mélanie Gagné ;

ATTENDU QUE la demanderesse aurait une offre d'achat acceptée pour le terrain adjacent à celui-ci (lot 5 709 558 du cadastre du Québec) ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre d'achat plus intéressante pour ce même terrain ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de refuser l'offre d'achat de madame Mélanie Gagné pour le lot 5 709 559 du cadastre du Québec pour la somme de 6 250 \$ plus taxes.

Madame Line Chapados quitte la salle à 20 heures 36

Madame Line Chapados réintègre la salle à 20 heures 38

2021-12-2075

8.23 ADOPTION DU CALENDRIER DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) POUR L'ANNÉE 2022

ATTENDU QUE les séances du conseil municipal pour l'année 2022 se tiendront le 3^e mercredi de chaque mois ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme conviennent de la pertinence de tenir les séances du CCU le mardi soir précédent la semaine du Conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), soit le 2^e mardi du mois à 18 heures par visioconférence.

11 janvier 2021
8 février 2021
8 mars 2021
12 avril 2021
10 mai 2021
7 juin 2021
12 juillet 2021
9 août 2021
6 septembre 2021
11 octobre 2021
8 novembre 2021
6 décembre 2021

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2021

2021-12-2076

9.1 AUTORISATION POUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE FAMILIALE

ATTENDU QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- Augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- Appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord a présenté en 2021-2022 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Karine Brunet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'autoriser la Direction générale à signer au nom de la Municipalité de Wentworth-Nord tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022

De confirmer madame Line Chapados, conseillère, l'élue responsable des questions familiales.

9.2 EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL AU PAVILLON MONTFORT

Ce point est retiré

2021-12-2077

9.3 APPEL DE CANDIDATURE POUR COMBLER UN POSTE SUR LE COMITÉ AVISEUR DOSSIER ÉGLISE SAINT-MICHEL

ATTENDU QUE la nécessité de mettre à jour le Comité aviseur dans le dossier de l'église Saint-Michel suite aux élections municipales du 7 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Karine Brunet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de faire un appel de candidature pour combler un poste sur le Comité aviseur dans le dossier de l'église Saint-Michel.

10. PROJETS SPÉCIAUX

Aucun sujet sous cette rubrique

2021-12-2078

11.1 DIRECTEUR DE L'ÉTAT CIVIL – CÉLÉBRANT POUR UN MARIAGE OU UNE UNION CIVILE

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord a reçu et recevra probablement d'autres demandes pour la célébration de mariages ou d'une union

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2021

civile;

ATTENDU QUE chaque personne désignée s'engage à respecter le caractère solennel de la cérémonie et à respecter les conditions de fond et de forme relatives à la célébration d'un mariage ou d'une union civile;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil que la Municipalité de Wentworth-Nord demande au Directeur de l'état civil de désigner madame Danielle Desjardins, mairesse, célébrante compétente pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la municipalité.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

La Mairesse, madame Danielle Desjardins, fait lecture des questions reçues et y répond. Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Je soussignée Véronique Cronier certifie que des crédits sont disponibles pour toutes les dépenses autorisées à l'intérieur de ce procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Wentworth-Nord ce 17 décembre 2021.

2021-12-2079

13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil de lever la séance ordinaire à 20 heures 52 minutes

Danielle Desjardins
Mairesse

Véronique Cronier
Greffière-trésorière adjointe